

## EVACUATION AMIANTE SUR DECHETTERIE

### L'amiante lié

L'amiante lié est un matériau de construction dont les fibres d'amiante sont intégrées à un liant solide. Ces matériaux sont communément appelés fibro-ciment ou amiante-ciment et ont été largement utilisés jusqu'en 1996.

L'amiante est un déchet dangereux, les conditions de transport et de réception sont réglementées, notamment en ce qui concerne la protection des habitants et des agents de déchetterie.

Afin de répondre aux attentes des habitants, **le 16 mars 2019** à la déchetterie de Gémozac le matin et de Trizay l'après-midi, des collectes ponctuelles seront proposées **sur inscription uniquement et avec les emballages réglementaires.**

Ces collectes sont réservées aux particuliers du territoire de Cyclad préalablement inscrits. Les horaires de dépôt seront indiqués lors de l'inscription.

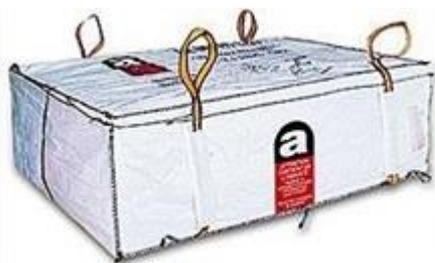
**Toute personne non inscrite ne sera pas acceptée.**

En dehors de ces dates ou de l'horaire défini lors de l'inscription, l'amiante sera refusé en déchetterie.

### Dépôt :

**Sont acceptés : canalisations, tôles ondulées.**

L'amiante devra être déposé en déchetterie **uniquement dans l'emballage remis pour cette collecte.** Tout autre emballage sera refusé.



Le sac ne devra contenir que des déchets d'amiante. **Tout mélange sera refusé.**

### Emballage et protection :

Cyclad vous **équipe gratuitement d'un emballage réglementaire** (un big bag de 1m<sup>3</sup> par foyer) pour le transport de l'amiante **sur présentation de la lettre confirmant votre inscription et d'un justificatif de domicile à l'agent de déchetterie.**

L'emballage devra être récupéré quelques jours avant la date de la collecte. En aucun cas, il ne sera possible d'emballer vos déchets contenant de l'amiante le jour de la collecte sur la déchetterie. Les déchets d'amiante doivent être emballés hermétiquement à votre domicile pour éviter l'envol des fibres.

### **Conseils :**

Ne pas jeter les plaques afin d'éviter de les casser et de libérer des fibres. L'amiante ciment ne doit surtout pas être cassé, percé, scié ou meulé.

### **Sécurité :**



Il est conseillé de vous protéger avec des gants, un masque et une combinaison jetables.

Vous pourrez laisser vos équipements de protection à la déchetterie le jour de la collecte. Ils devront être mis dans un autre sac hermétiquement fermé (équipements de protection et sac non fournis).

### **Inscription :**

Vous devez contacter Cyclad soit par téléphone au 05 46 07 16 66 ou par e-mail en utilisant le [formulaire de contact](#) et indiquer :

- nom et prénom,
- adresse postale complète (n°de rue, lieu dit, etc),
- adresse e-mail,
- numéro de téléphone pour vous joindre le jour de la collecte,
- quantité estimative
- dimensions des plaques

En savoir plus :

- Tout savoir sur l'amiante pour mieux s'en protéger : [amiante.inrs.fr](http://amiante.inrs.fr)
- Ministère des affaires sociales et de la santé : [solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr)
- Ministère de l'environnement : [ecologique-solidaire.gouv.fr](http://ecologique-solidaire.gouv.fr)